

✓ Réseaux concernés :

- Chauffage à eau chaude
- Radiateurs, planchers chauffants, batteries terminales

✓ Actions éligibles :

- Pose de vannes d'équilibrage statiques (type TA)
- Réglage des débits selon les besoins théoriques
- Équilibrage hydraulique réel et mesuré

✓ Bâtiments :

- Immeubles tertiaires existants (bureaux, enseignement, santé, etc.)

Équilibrage des réseaux de chauffage par des vannes d'équilibrage dans les bâtiments tertiaires existants

- 
- 5 à 15 % d'économies sur le chauffage
 - Confort thermique homogène
 - Réduction des cycles courts chaudières / PAC

NB/ Nous intervenons également sur d'autres fiches CEE notamment les fiches

ADEME CEE IND-UT-116, (régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante), BAT-TH-116 soit la gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, refroidissement, climatisation, éclairage et auxiliaire.

Enfin, la BAT-TH-160, vannes de régulations d'anches à servomoteurs économes fait aussi partie de notre cœur de métier.

Nous intervenons sur les DOM/TOM en fonction des critères modificatifs et d'éligibilités relatifs à ces zones géographiques du territoire.